

# Premier semestre 2008 : La mobilisation des élus et les contacts privilégiés. (suite de la page 1)

(via sa Direction de la Législation Fiscale) répond au député Michel Lenoir qu'il ne peut accorder de crédit d'impôt pour les rentes viagères de prestation compensatoire seulement. Cela rejoint assez la réponse de Didier Migaud, et nous savons qu'ils travaillent ensemble...

En d'autres termes cela veut dire que sur le plan technique un crédit d'impôt demandé directement dans la loi de finances au titre de prestation compensatoire ne serait pas possible, par contre au titre de préjudice subi sur les montants de rentes demandés, et sous forme d'un amendement pourrait être envisagé... les espoirs restent permis.

A nous de soutenir le travail de Didier Migaud, et surtout de nous faire appuyer au moment du vote par d'autres députés, en particulier ceux qui nous soutiennent déjà.

## Après de la Justice : un entretien sous haute tension

Rachida Dati, sollicitée sur notre dossier par le cabinet de la Présidence et par divers députés et sénateurs (en particulier Madame Monique Papon), accuse réception et transmet à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau. Une nouvelle directrice a été nommée : Madame Fombeur.

Nous entamons alors un forcing pour demander un rendez-vous avec cette collaboratrice directe de Rachida Dati. Nous savons d'expérience que ce sont les conseillers techniques de cette direction qui ont écrit les textes de la loi 2004. Nous avons déjà rencontré l'une d'elle qui nous a lancé avec force dans un entretien en 2003 : « je ne permettrai à aucun ministre ni à aucun député de supprimer les rentes viagères de prestation compensatoire !... ».

Il n'est donc pas question de les rencontrer à nouveau, il nous faut insister pour rencontrer la directrice elle-même, pourtant très occupée par le texte sur la réforme des institutions.

Enfin le 17 Juillet elle nous accorde un rendez-vous téléphonique.

Le ton est courtois mais méfiant. Manifestement elle essaie de gagner du temps et rappelle les atouts de la loi 2004 : possibilités de demande de

révision, conversion en capital... Je la reprends sur la capacité illusoire de ces possibilités. Elle finit par demander « alors vous voulez la fin des rentes viagères ?... ». Je sens venir l'argument moral et lui explique la légèreté des juges dans la détermination du montant. Elle comprend, et me demande ce que nous proposons. « Revenir au texte d'origine, celui qui a été validé en conseil des Ministres et qui comprenait la mention de la prise en compte des sommes déjà versées »...

J'insiste sur la volonté politique en haut lieu de trouver une solution pour les « vieux divorcés et leur foyer recomposé. J'insiste sur la précarité de ces foyers ».

Je sens qu'elle n'est pas contre un retour au texte (par un amendement cette fois encore), mais elle ne peut prendre aucun engagement. Elle finit par conclure qu'elle note ce que nous demandons, et précise qu'elle va demander son avis au cabinet de Rachida Dati.

Comme nous l'avions senti, la décision de retour en arrière sur le texte d'origine peut être prise, c'est seulement une décision politique, gérable sur le plan de la consultation dans les deux assemblées. Mais il faut que cette décision soit prise, nous espérons, d'ici la fin de l'année.

Cette fois encore nous avons dans notre camp une élue : une sénatrice importante et écoutée : Madame Papon. Nous avons aussi un groupe de parlementaires de Loire Atlantique qui, sur la sollicitation d'un ancien de notre Conseil d'administration, Jean Charles Mercusot, s'offre à présenter un texte d'amendement qui permettrait au juge, au moment de la demande de révision ou de conversion de la rente en capital de « tenir compte » des sommes déjà versées, et ce, à partir de la constitution d'un dossier chiffré et documenté par le débirentier. Là encore nous devons trouver une solution technique qui ne dérange ni les textes ni les acquis.

## La rentrée sera chaude

La bataille va se jouer dans les hémicycles et dans les cabinets des ministres. Il nous faut suivre de près, tout en sachant que les décisions, ou les votes, se feront entre deux dossiers, car nous ne sommes pas la préoccupation principale.

Mais des deux côtés, les finances et la justice, nous avons des porte-paroles sérieux et constants. Nous pouvons croire en eux, en leur motivation... et nous devons espérer que rien de trop grave dans l'actualité ne détourne leur attention de notre urgence... vieille de plus de trente ans.

# Les élus par départements qui ont posé notre question écrite

03 Allier  
Gérard Charasse - Sénateur PRG

06 Alpes Maritimes  
Lionel Luca - Député UMP  
Eric Giotti - Député UMP

15 Cantal - Roger Besse - Sénateur  
Vincent Descoeur - député UMP

17 Charentes Maritimes  
Jean Claude Beaulieu - Député UMP

30 Gard  
Alain Journet - Sénateur PS  
Etienne Mourrut - Député UMP  
Yvan Lachau - Député NC

26 Drôme  
Hervé Mariton - Député UMP

27 Eure  
François Loncle - député UMP

33 Gironde  
Pascale Got - Député SRC

87 Haute Vienne  
Daniel Boisserie - Député SRC

34 Hérault  
Raymond Couderc - Sénateur UMP  
Kleber Mesquita - Député PS  
Robert Lecou - Député UMP

35 Ile et Vilaine  
Jean Michel Boucheron - Député SRC

38 Isère  
Didier Migaud - Député PS

38 Isère (suite)  
Jacques Remiller - Député UMP  
Michel Issindou - Député UMP  
François Brottes - Député UMP  
Michel Destot - Député UMP  
Louis Mermaz - Sénateur UMP

42 Loire  
Jean François Chossy - Député UMP

44 Loire Atlantique  
Monique Papon - Sénatrice UMP  
A Trillard - Sénateur  
Philippe Boënnec - Député UMP  
François Autain - Sénateur GRC  
Louis Guédon - Député UMP  
Marie Odile Bouillé - Député UMP

46 Lot  
Jean Launay - député PS

48 Lozère  
Pierre Morel - Député UMP

59 Nord  
Maxime Gremetz - Député PC  
Dominique Baert - Député SRC

61 Orne  
Jean Claude Lenoir - Député UMP

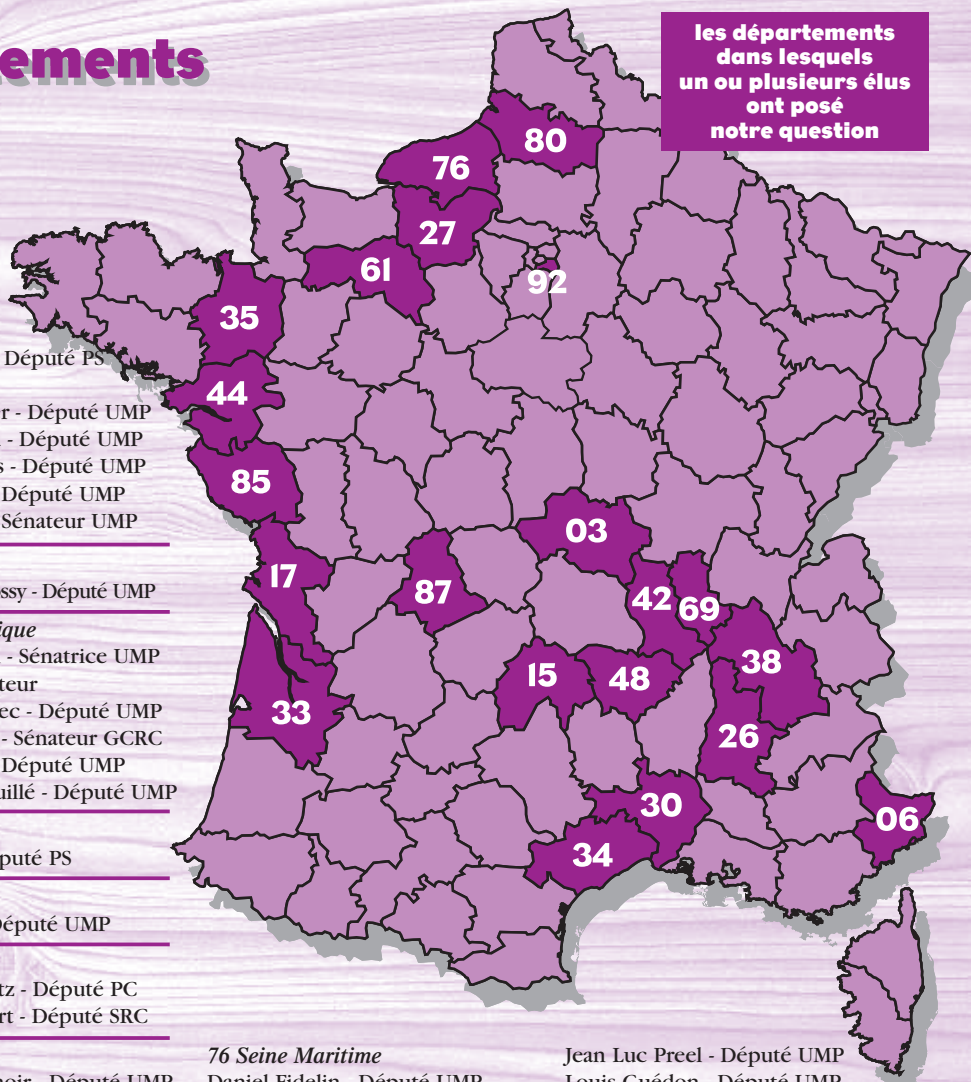
69 Rhône  
Guy Fischer - Sénateur

76 Seine Maritime  
Daniel Fidelin - Député UMP

85 Vendée  
Véronique Besse - Députée UMP

Jean Luc Prael - Député UMP  
Louis Guédon - Député UMP

86 Vienne  
Daniel Boisserie - Député UMP



les départements  
dans lesquels  
un ou plusieurs élus  
ont posé  
notre question